



**MUNICIPALITÉ DE LA VISITATION- DE-L'ÎLE-
DUPAS PROCÈS VERBAL
Séance extraordinaire du 1^{er} février 2018**

En présence de : Mme Marie-Pier Aubuchon, mairesse

Des conseillers : M. Maurice Désy, conseiller no 2
M. Martial Belley, conseiller no 3
M. Simon Deguise, conseiller no 4
Mme Maryse Courchesne, conseillère no 6

En l'absence de : Mme Anne-Marie Cyr, conseillère no 1
Mme Nancy Majeau, conseillère no 5

Mme Sylvie Toupin, agit à titre de secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de la séance

- La mairesse ouvre la séance à 17 :00 heures par un moment de silence.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Tecq2014-2018, travaux réalisés
4. Décès M. Léopold Goulet
5. Période de question
6. Levée de l'assemblée

025-2018 Il est proposé par M. Martial Belley
Appuyé par M. Maurice Désy

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel quel.

3. TECQ 2014-2018, travaux réalisés

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (Tecq pour les années 2014 à 2018);
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

026-2018 Il est proposé par M. Maurice Désy
Appuyé par M. Simon Deguise

Et il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte

de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté

4. Décès M. Léopold Goulet

Considérant le décès de M. Léopold Goulet, ancien conseiller municipal;

027-2018

Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Secondé par M. Martial Belley

Et résolu unanimement que le conseil municipal désire offrir ses sympathies à la famille et acheter une plante d'une valeur d'environ 20\$. De plus, pour respecter le souhait de celle-ci, un don à l'association canadienne du cancer sera fait à hauteur de 50\$.

5. Période de question

Aucune question

6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé et la période de question terminée,

028-2018

Il est proposé par Mme Maryse Courchesne
Secondé par M. Simon Deguise

Et résolu unanimement que le conseil municipal désire lever l'assemblée à 17 :05 heures.

Mme Marie-Pier Aubuchon
Mairesse

Mme Sylvie Toupin,
Secrétaire d'assemblée